



FACILITATEUR DE BASKET

## BULLETIN OFFICIEL D'INFORMATIONS N°02 – 15/07/2024

### EN BREF

- ✓ **Note eFFBB**
- ✓ **Commission Compétitions**
- ✓ **Règlement brûlage**

#### 1. Note eFFBB

A l'attention des clubs qui utilisent le dispositif Pass'Sport

Vous trouverez ci-dessous une note d'information sur la démarche pour générer une pré-inscription de e-licence sur FBI avec un tarif personnalisé auquel la structure peut réduire 50 euros au titre du Pass'Sport.

[NOTE PassSport pre-inscription personnalisée](#)

#### 2. COMMISSION COMPETITIONS

##### Pour les seniors et les U21 :

Il est à noter que les U21M seront désormais gérés par la Commission compétition Séniors.

Vous trouverez ci-joint le tableau des montées et descentes\* pour les championnats seniors. Les clubs ayant des souhaits à formuler pour des modifications de divisions relatifs à des changements d'effectifs au sein de leurs équipes par exemple, peuvent contacter Marie **obligatoirement PAR SMS** au 06 99 39 46 12 **en prenant soin d'indiquer : NOM, Prénom, Club** et elle vous rappellera.

Après validation avec Marie pour les éventuelles modifications de divisions en seniors, les engagements se feront par les clubs via la plateforme dédiée et ce avant le **02 août minuit**.

**L'application d'engagement sera ouverte avant ce week-end, nous sommes actuellement en train d'y apporter des modifications pour le mettre à jour pour**



**cette nouvelle année. Un mail sera envoyé à chaque correspondant le moment venu.**

**Attention, pensez bien à faire vos engagements pour la coupe du Crédit Mutuel aussi à ce moment-là.**

**Les calendriers provisoires seniors seront disponibles environ mi-août : les correspondants seront informés par mail et BOI.**

\*Dernière mise à jour : 15/07/2024 à 8:00

### **Pour les jeunes :**

- Les engagements se feront sur la même plateforme que pour les seniors. De même, **l'application d'engagement sera ouverte avant ce week-end, nous sommes actuellement en train d'y apporter des modifications pour la mettre à jour pour cette nouvelle année. Un mail sera envoyé à chaque correspondant le moment venu.**
- Les clubs souhaitant évoluer en championnat régional devront passer une première phase départementale qualificative pour évoluer en championnat régional à partir du mois de janvier.

**Attention** : cette inscription en poule qualificative vous engage à une éventuelle montée en championnat régional à l'issue de la phase départementale QUALIF REGION.

Tout refus de montée en région à la suite d'une qualification vaudra un forfait général.

Les dates limites d'engagements sont les suivantes :

Qualif région	U13 - U15 - U18	02/08/2024 minuit
D1 et D2	U11 - U13 - U15 - U18	1er septembre minuit
D3	U11 - U13 - U15	15 septembre minuit

**INFORMATION** : La plateforme dédiée aux engagements (jeunes et seniors) ne sera pas disponible le jeudi 25 juillet de 14h à 18h pour des raisons de maintenance.

### **Documents :**

- [Départemental Masculin : montées et descentes](#)
- [Départemental Féminine : montées et descentes](#)

### 3. REGLEMENT BRÛLAGE

La Commission règlement/brûlage vous rappelle le règlement ci-dessous :

#### Vérification des listes de « brûlés et de personnalisations »

Le contrôle à **cinq rencontres cumulées sans justificatif médical ou à sept rencontres successives avec certificat médical** entraînera immédiatement la modification de la liste de brûlage ou de personnalisation. Cette possibilité laisserait aux responsables de clubs davantage de moyens et de temps pour réagir et d'anticiper les modifications de liste de brûlage.

#### 3) Concernant Article 27 – Personnalisations des équipes

Changement du règlement Personnalisation :

Dans l'hypothèse où un règlement sportif particulier prévoit la possibilité de faire participer plusieurs équipes d'un même groupement sportif aux rencontres d'un même niveau de championnat, chaque équipe doit faire l'objet d'une déclaration **des cinq joueurs qui joueront exclusivement dans son sein**. Le club établira autant de listes que d'équipes concernées.

La composition des équipes ainsi personnalisées doit être transmise à la Commission Contrôle avant le début des Championnats.

Les joueurs personnalisés dans une équipe, ne peuvent changer d'équipe en cours de saison.

Un joueur débrulé en cours de saison, se rajoutera à la liste des 5 joueurs qui ne peuvent changer d'équipe.

Un joueur entrant en cours de saison dans une équipe peut changer d'équipe par la suite s'il ne figure pas dans la liste des brûlés.

#### 4) Concernant le Brulage et Personnalisations des équipes jeunes (Applicable aux catégories U13 à U20.)

Le nouveau règlement sera le même en Séniors et pour les équipes jeunes.

Pour donner suite au projet d'évolution du championnat Jeune, qui s'effectuera en 2 parties (1ère partie en Départemental et puis la 2ème Phase éventuellement en région) : première partie déclaration des cinq joueurs brûlés ou Personnalisés avant le début du championnat et valable jusqu'à la **fin décembre**, possibilité de remettre à jour les listes brûlages ou personnalisation **en janvier pour la région et départementale**.

La Secrétaire Générale,  
**Blandine LE FRANC-LEHNEN**



Le Président,  
**Yann MONTAGNE**

